

Election des représentants de la C.A.G.B. au CA du SDIS

Rapporteur : M. Le Président

Par délibération en date du 11 mai 2001, le Conseil de Communauté a pré-désigné 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans les collèges financier et institutionnel du Conseil d'Administration du SDIS.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié la composition du Conseil d'Administration du SDIS. Il est désormais composé de 22 membres dont 14 au moins sont attribués au Conseil Général, les communes et les EPCI compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours étant représentés par au moins 4 membres.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du SDIS a fixé la répartition des sièges entre le Conseil Général, les EPCI et les communes lors de sa séance du 27 mars 2002 :

- 14 représentants pour le Département du Doubs
- 7 représentants pour les EPCI
- 1 représentant pour les communes non-adhérentes à un EPCI compétent en matière d'incendie
-

Chaque siège comprend un membre titulaire et un membre suppléant.

Une réunion a eu lieu entre les « anciens » membres titulaires et suppléants afin de pré-désigner 3 nouveaux membres titulaires et 3 nouveaux membres suppléants.

Mme CRABBE-DIAWARA, MM. SIFFERLIN et BAUER ont été pré-désignés comme membres titulaires, MM. MARTIN, POULET et ALAUZET comme membres suppléants.

Ils ont été élus par vote des Présidents des EPCI concernés.

Le Conseil d'Administration du SDIS est désormais composé de :

- 14 représentants du Conseil Général (désignés vendredi 28 juin)
- 7 représentants des EPCI :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. BAUER (CAGB)	M. MARTIN (CAGB)
Mme CRABBE-DIAWARA (CAGB)	M. ALAUZET (CAGB)
M. CUYNET (CAPM)	M. MUCCINI (CAPM)
M. GENRE (CC du Larmont)	M. BINETRUY (CC du Val de Morteau)
M. SACCO (CAPM)	M. SCHLATTER (CAPM)
M. SIFFERLIN (CAGB)	M. POULET (CAGB)
Mme VOIDEY (CAPM)	M. TYRODE (CAPM)

- 1 représentant pour les communes non membres d'un EPCI compétent en matière d'incendie : M. ROUTHIER (Saint Vit) membre titulaire et M. MOUGEY (Vellerot les Belvoir) membre suppléant

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces modifications dans la représentation de la C.A.G.B. au Conseil d'Administration du SDIS.

Pour extrait conforme,

Le Président